



2 ANS DE GARANTIE SUR TOUTE L'UNION EUROPÉENNE*

*en partenariat avec Car Protection Services

A la suite d'une forte demande de notre clientèle, géographiquement éloignée, E-MOTORS vous propose une garantie d'une durée de 24 mois.

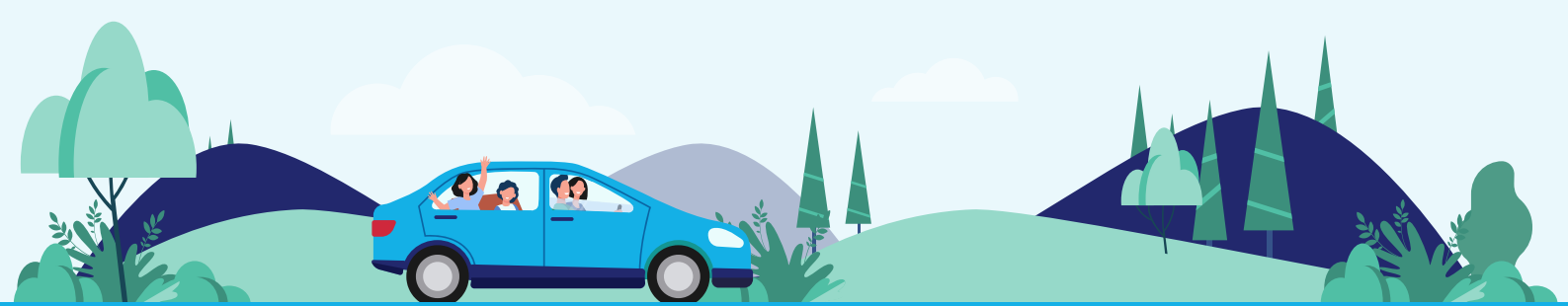
Cette garantie commerciale vous permet de bénéficier de services supplémentaires :

- **Une totale liberté de choix du garage réparateur**
- **Un service relation client et un service de conseil assuré par la plateforme technique de CAR PROTECTION SERVICES, le gestionnaire dédié aux pannes**
- **La mise à disposition de fournisseurs de pièces détachées pour diminuer le montant de la facture**
- **Pas d'avance sur le paiement des réparations prises en charge**

Cette offre vous est proposée pour une durée de deux ans.

Si vous êtes intéressé(e) par ces prestations complémentaires, veuillez remplir le formulaire ci-dessous.

Je soussigné(e) suis intéressé(e) par la garantie et demande à recevoir la documentation contractuelle.



Toutes marques, inférieurs à 3.5 tonnes PTAC.



De 0 à 10 ans.
Moins de 180 000 Km.



Véhicules neufs ou d'occasion (VP ou VU).

Utilisés à usage professionnel ou particulier.

Hors usages tels que : taxi, auto-école, VSL, ambulance, pour spectacle, cascade, épreuve sportive ou de vitesse, rallye, course, société de location, transport de bien ou de personnes.



Véhicules essence, diesel, électrique, Hybride, GPL (si d'origine), bioéthanol.

DURÉE & LIMITES TERRITORIALES

La durée de garantie est égale à 24 mois.

Possibilité de compléter une garantie « constructeur ».

La garantie est limitée aux réparations effectuées au sein de l'Union européenne (hors DOM-TOM).

PLAFONDS DES REMBOURSEMENTS

Pour toute la durée de la garantie, le montant maximum de remboursement est limité à la valeur vénale du véhicule appréciée au jour de la dernière panne.

Sans toutefois pouvoir excéder 3 000 € TTC tout sinistre confondu.

Application par intervention, d'une franchise réglée par le bénéficiaire : 10 % du montant TTC accordé par le service technique dans le cadre d'une panne couverte par le contrat (minium de 20 € et maximum de 500 € TTC). Pour les usages intensifs, il sera appliqué une franchise fixée à 150 € TTC par panne.

Un plafond sera appliqué sur la batterie :

- Si km < 200 000 km au jour du sinistre : remboursement à hauteur de 50 %
- Si km > ou égal à 200 000 km au jour du sinistre : remboursement à hauteur de 25 %

APPLICABLE À CONDITION QUE

- Le point de vente soit, obligatoirement, inscrit à l'ORIAS, sauf cas mentionné article R 513-1 du Code des assurances.
- Le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile.
- Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé.
- Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non conformes.
- La garantie soit déclarée à CPS dans les 10 jours suivant la vente ou la livraison du véhicule, accompagnée de la facture de vente.
- Les opérations normales d'entretien prévues par le carnet d'entretien aient été régulièrement effectuées chez un professionnel de l'automobile et justifiées par la présentation des factures correspondantes.

SERVICES INCLUS

- Une notice d'information et un certificat de garantie vous seront expédiés par mail.
- Un Service Relation Clientèle gère les litiges en rapport avec la garantie du lundi au vendredi de 09h00 à 17h30 sans interruption.

La remise en état ou l'échange gratuit (pièces et main d'oeuvre) des pièces reconnues défectueuses, étant ici précisé que cette remise en état ou cet échange pourront être effectués avec des pièces neuves ou d'occasion, ou échange standard fournis par le gestionnaire ou par le réparateur. Prise en charge du diagnostic à hauteur de 30 minutes et des essais à hauteur de 15 minutes.

Il couvre toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques du véhicule, y compris les ingrédients nécessaires à la réparation (sauf ce qui est explicitement cité dans les exclusions), par exemple :

- **Moteur** : arbres à cames, bielles, bloc moteur, chemise, capteur point mort haut, chaîne de distribution, coussinets de bielles & bielles, culasse, culbuteurs, guide de soupapes et soupapes, joint couvre culasse, joint de culasse, joint spis, pignons, pistons, pochette de rodage, pompe à huile, poulie d'assistance ou poulie de vilebrequin inférieure à 120 000 kms, poussoirs, segments, sonde de niveau d'eau, vilebrequin, vis de culasse, volant moteur ou bi masse jusqu'à 120 000 kms, joints et tresses internes, turbo et électrovanne
- **Boîte de vitesses mécanique et automatique** : arbres primaire et secondaire, biellettes internes, capteur de vitesse, différentiel, éléments de synchronisation, fourchettes internes et axes, pignons, roulements et bagues, satellites et planétaires, sélecteurs internes, synchro, verrouillage.
- **Transmission** : pont (propulsion), joints d'accompagnement, roulements de roue Avant.
- **Direction** : crémaillère, pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, vérin de direction, rotules de direction.
- **Circuit électrique ou électronique** : alternateur, démarreur, régulateur de tension, connexion Airbag (remise en état), contacteur Airbag ou contacteur tournant, contacteur de frein à main, contacteur de marche arrière, fermeture centralisée récepteur, moteur essuie-glace AV/AR, pompe de lave glace AV/AR, moteur(s) de lève vitres (pas le mécanisme), pulseur d'air intérieur de chauffage ou mixage, platine de lève-vitres D/G.
- **Climatisation** : compresseur, radiateur de climatisation, ventilateur.
- **Freinage** : pompe à vide, cylindres de roue AR, étrier (échange ou remise en état), limiteur et compensateur de charge, maître cylindre, répartiteur, servofrein ou amplificateur de freinage.
- **Circuit de refroidissement** : accouplement de ventilateur, échangeur air/air, pompe à eau, radiateur de chauffage, radiateur moteur, sonde de température d'eau, ventilateur ou moto ventilateur.
- **Système d'alimentation** : carburateur ou boîtier papillon, pompe à carburant / de gavage, pompe à injection HP et HDI, puit de jauge, débitmètre.
- **Sécurité** : airbags (si problème électrique), calculateur d'airbags, déclencheurs/ré-tenseurs pyrotechniques (hors entretien et hors ceintures)
- **Sécurité** : Airbags si problème électrique, Calculateur d'airbags, Déclencheurs / Ré-tenseurs.
- **Pont** : pièces lubrifiées internes au pont, couronnes, pignons et roulements, satellites.

Ne sont jamais pris en charge au titre du présent contrat :

- Les petites fournitures, les huiles, fuites d'huile moteur et de boîte de vitesses, le liquide de refroidissement, les encrassements, les joints, les écrous, les goujons, les vis, les nettoyants et dégrissants, la pâte à joint, ainsi que les tuyaux, les durites, et raccords de pièces non couvertes, les fluides, les contrôles, l'entretien courant les réglages, les révisions périodiques ainsi que les articles de consommation courante comme les filtres à huile, à air, à combustible, les diagnostics, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, les frais de traitement des déchets ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement.
- Les pièces ou organes reconnus défectueux lors des contrôles prévente ou contrôle technique. Toutes interventions préconisées lors d'un contrôle technique, d'une révision, d'un contrôle ou d'une expertise, effectués avant la vente du véhicule, ne seront pas couvertes par le présent contrat.
- Les pannes survenant sur les équipements spécifiques du véhicule non nécessaires à sa locomotion (tels que les blocs frigorifiques, moteurs d'asservissement des hayons ou grues de levage...) quels qu'ils soient (monté d'origine, d'un équipement optionnel ou d'un équipement installé à titre accessoire).
- L'initialisation et le télécodage de logiciels ne sont pas pris en charge, même si cette mise à jour a été rendue nécessaire suite au remplacement ou à la réparation d'une pièce prise en charge au titre de la garantie et que cette mise à jour est indispensable pour le fonctionnement de la pièce prise en charge



03 25 72 50 50